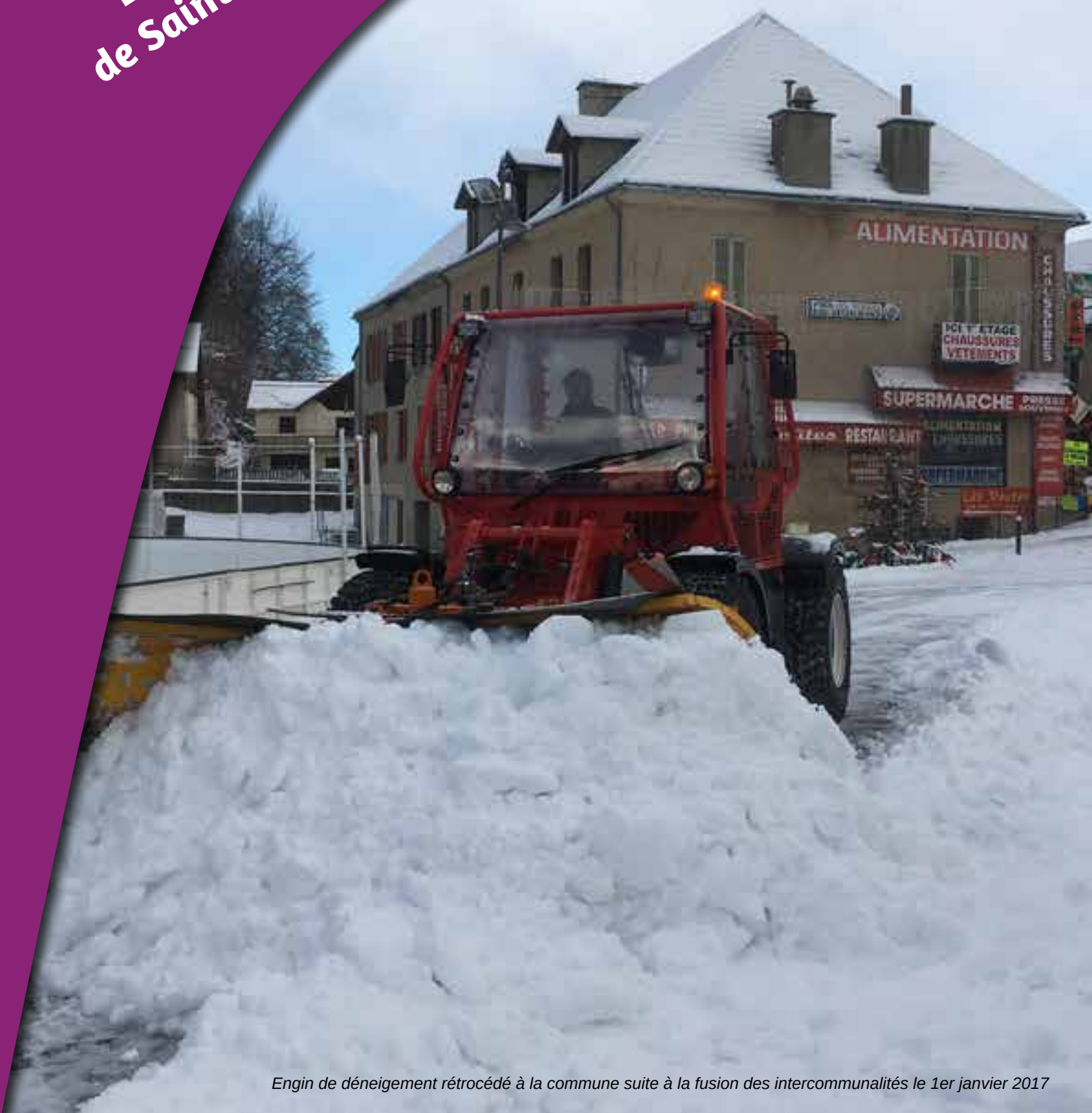


# L'écho

de Saint-Jean-Saint-Nicolas



*Engin de déneigement rétrocédé à la commune suite à la fusion des intercommunalités le 1er janvier 2017*

Actualités - Finances - Personnel - Réseau eau potable - Urbanisme  
Travaux - Études en cours - Vie locale - Culture et animations

# Édito

## Le mot du maire

Quand vous recevrez ce bulletin, la période des vœux sera passée. Cela ne m'empêche pas d'espérer pour vous tous une bonne année 2018.

Ce numéro un peu plus épais que les précédents, retrace les années 2016 et 2017, l'occasion d'une rétrospective.

Deux années avec des changements importants pour la vie de notre collectivité, notamment l'application de la loi NoTRE qui a entraîné la fusion des trois communautés de communes. Mais également Internet qui entre un peu plus dans notre quotidien pour certaines démarches administratives. Des précisions vous seront apportées en lisant les différents articles relatifs à ces nouveautés.

2017 aura été l'année d'une sécheresse très importante que nous aurons heureusement gérée mais avec des mesures non négligeables pour notre vie quotidienne, pour les cultures et l'élevage.

2018 sera l'année de la mise en route de la bibliothèque dans des locaux que chacun pourra apprécier.

Divers travaux sont également programmés dont vous prendrez connaissance grâce aux articles s'y référant.

Dans un contexte budgétaire très contraint, mon équipe et moi-même avancerons avec réalisme, optimisme et confiance.

## Sommaire

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Actualités.....            | 3  |
| Finances .....             | 7  |
| Personnel .....            | 10 |
| Réseau eau potable.....    | 10 |
| Urbanisme.....             | 11 |
| Travaux .....              | 13 |
| Vie locale .....           | 18 |
| Culture et animations..... | 24 |

## Actualités

### Retour sur une sécheresse sans précédent

Après un printemps assez sec et un mois de juillet sans aucune goutte, les relevés du début août des mesures des sources commencent à être alarmants. Les premiers problèmes apparaissent dès le 17 août, ce qui entraîne l'ouverture de l'adduction au réseau de la commune de Saint Léger les Mèlèzes, puis la fermeture des fontaines, le lendemain. Simultanément, une campagne de recherche de fuites est mise en place avec la réparation d'une dizaine de fuites. De plus, une procédure d'autorisation auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour capter l'eau de la source du «Fayard» est lancée.



*Débit d'étiage du Drac (145 l/s) le plus bas jamais mesuré à Pont du Fossé (jaugeage CLEDA du 9/12/2017)*



*Mise en route de la pompe des « Choullières » le 4 décembre*

### Transfert des PACS aux communes

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (art. 515-1 du code civil). Jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017, il relevait de la compétence du greffe du tribunal d'instance. Depuis cette date, si vous souhaitez conclure un PACS, il convient de vous adresser à la mairie à qui l'Etat a transféré la compétence.

Le PACS est enregistré directement en Mairie. Il est signé par les deux partenaires ainsi que par l'officier d'Etat Civil (le maire ou un adjoint) lors du dépôt du dossier complet. Il est donc nécessaire de prendre rendez-vous au 04.92.55.92.80

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- La déclaration conjointe (CERFA N° 15725\*02)
- La convention du PACS (CERFA N° 15726\*02)
- Un acte de naissance de moins de 3 mois
- Une carte nationale d'identité en cours de validité

### Carte nationale d'identité

Pour faire sa carte identité, la marche à suivre consistait jusqu'à récemment à se rendre à la mairie muni des pièces et justificatifs requis. Depuis le mois de mars, le plan «nouvelles préfectures» a chamboulé la procédure.

La demande de carte nationale d'identité n'est plus territoriale. Elle peut être déposée, à l'instar des demandes de passeports ordinaires, auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil car, comme les passeports, la carte nationale d'identité exige de pouvoir relever les empreintes digitales des administrés et de les associer à leurs dossiers.

Les deux mairies les plus proches de la commune pour réaliser les démarches sont St-Bonnet ou Gap. Toutes deux reçoivent sur rendez-vous.

## Carte grise et permis de conduire

Les démarches administratives relatives à la délivrance des cartes grises et permis de conduire s'effectuent exclusivement en ligne à partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). La mairie n'est donc plus en mesure de recueillir ces demandes.

## Du changement dans l'instruction de vos demandes d'autorisation d'occupation du sol

Jusqu'au 31 décembre 2017, les services de l'Etat assuraient gratuitement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme (permis, DP) pour la commune.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a supprimé ce service, qui est réservé aux seules collectivités membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants ou qui ne disposent pas d'un document d'urbanisme.

Aussi, la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar (plus de 11 000 habitants) a du mettre en place un service d'urbanisme chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Les dossiers de demande de certificat d'urbanisme ou d'autorisation d'occupation du sol doivent toujours être déposés en mairie, le maire restant compétent pour statuer. Leur instruction sera réalisée par le service de la communauté de communes.

Afin d'éclairer les pétitionnaires sur la faisabilité de leur projet, des permanences auront lieu dans les bureaux de la communauté de communes à Pont du Fossé le jeudi après-midi. Il convient de prendre rendez-vous au 04 92 50 00 20.

## Règlement des cimetières : avis aux administrés

Face aux nouvelles obligations imposées par la législation funéraire, loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 (entrée en vigueur au 1er janvier 2013), la Commune s'est engagée dans une opération de mise en conformité des différents cimetières communaux : Chabottonnes, Saint-Jean et Saint-Nicolas.

Pour ce faire, un état des lieux est en cours afin de répertorier les concessions pour lesquelles des actes ont été rédigés. Les droits sur un emplacement découlent d'un acte de concession et non pas d'un défunt. A défaut de titre de concession, les emplacements relèvent du régime du terrain commun.

Prochainement un courrier sera adressé aux familles n'ayant pas de titre de concession. Ces dernières pourront, si le titre de concession existe, apporter à la Mairie l'exemplaire de l'acte conservé par la famille, ou le cas échéant, toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s).

Si aucun acte n'est retrouvé, toute personne désireuse de maintenir ses droits ou places est priée de se faire connaître à la Mairie afin de régulariser la situation, selon la délibération prise en conseil municipal du 8 novembre 2017.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement par affichage et voie de presse. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

## Numérotation des habitations

En 2010, les élus aidés des habitants ont nommé les rues, les voies et les quartiers du village de Pont du Fossé. Aujourd'hui il devient nécessaire de faire suite à cette réalisation en ajoutant un numéro propre à chaque habitation.



Ce travail a été réalisé en partenariat avec La Poste (convention signée en juin 2016). Une première tranche concerne le village de Pont du Fossé (du Diamant aux Foulons), ce même travail pour les autres hameaux est en cours. Il doit permettre de situer géographiquement chaque habitant, tant pour le facteur que pour d'autres interventions comme les secours et autres livraisons.

Toutes ces données seront alimentées au BAN (Base Adresse Nationale) et se retrouveront sur le GPS par la suite. Les plaques, comportant les numéros d'habitation, seront fournies par les agents communaux. La Poste quant à elle, adressera quelques cartes à envoyer aux administrations concernées par cette modification sur les adresses.

## Invasion de fourmis à Plein Soleil

Depuis plusieurs années les habitants de Plein Soleil se plaignent d'invasion de fourmis dans leur chalet. Après avoir constaté l'ampleur du phénomène, la Préfecture en a été informée. Celle-ci a mandaté un expert du parc national des Ecrins qui après étude a identifié cette espèce exotique envahissante, la « *Lasius neglectus* », initialement originaire des abords de la mer noire. Celle-ci colonise grâce aux transports humains une grande partie de l'Europe de l'ouest depuis quelques années. Il semble extrêmement difficile d'enrayer l'invasion dans les zones touchées. Néanmoins, il pourrait être possible d'en limiter la gêne en retenant les fourmis à l'extérieur, en formant des barrières avec de la terre de diatomée. On peut aussi l'insuffler dans les gaines électriques. L'association ardéchoise « Saint-Désirat sans fourmis » qui s'est constituée pour tenter de lutter contre ce phénomène a été contactée. Elle a avoué ne pas avoir de solution, à ce jour. Un chercheur du CNRS travaille sur le sujet, il conseille pour freiner la dynamique de limiter les sources alimentaires et leurs accès : les arbres !

## Tourisme et loi NOTRe : conséquences pour l'Office de Tourisme

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, impacte la compétence tourisme des collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans les orientations initiées par les premières lois de la réforme territoriale, tendant à favoriser la promotion touristique à l'échelle de territoires plus élargis et à encourager la mutualisation de moyens et de services.

La loi NOTRe consacre le niveau intercommunal pour ce qui relève de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité touristique, ainsi que pour ce qui relève de la promotion du tourisme, compétence à laquelle est rattachée la création des offices de tourisme. Au 1er janvier 2017, ces compétences ont été obligatoirement transférées à l'EPCI. Toutefois, les communes peuvent continuer à exercer les missions non dévolues à l'intercommunalité et notamment la gestion d'équipements touristiques ou l'animation du territoire.

Ainsi, la communauté de communes a créé un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) regroupant les offices de tourisme de Pont du Fossé, St Léger les Mèlèzes, Ancelle, Chaillol, St Bonnet en Champsaur, la Chapelle en Valgaudemar ainsi que la maison du tourisme située à la Fare, appelé Office Intercommunal du Champsaur Valgaudemar (OTI). En ce qui concerne la commune, Mme Francou, hôtesse d'accueil a rejoint l'Office de Tourisme Intercommunal. Quant à l'Office de Tourisme d'Orcières Merlette, il garde sa propre gouvernance et son autonomie financière tout en travaillant de manière étroite avec l'OTI (direction commune).

## Déneigement : de la communauté de Communes aux communes

Pendant 30 ans, la communauté de communes du Haut Champsaur a organisé le déneigement. Le personnel et le matériel étaient mutualisés pour les quatre communes, le coût de fonctionnement du service étant réparti en fin d'année entre elles.

Depuis la fusion des 3 anciennes intercommunalités, le premier janvier 2017, la question du déneigement a rapidement fait l'objet de discussions. Il était difficile d'assurer le même service sur l'ensemble des 27 communes, d'autant que 23 d'entre elles s'organisaient à l'échelle communale.

Aussi, la majorité du conseil communautaire a voté pour l'arrêt du service. Désormais, il appartient à chaque commune d'organiser son déneigement. Les engins ont été rétrocédés aux communes pour l'assurer.

Par ailleurs, pour faciliter l'organisation, 3 membres du personnel de l'intercommunalité ont été mis à disposition des communes pour les 5 mois d'hiver. Germain Blanc a intégré l'équipe communale pour cette saison.

## Quid de l'arrivée de la fibre optique ?

En 2017, 9 communes des Hautes Alpes ont pu bénéficier du programme d'Orange « Territoires Connectés » dont la commune de Saint Jean Saint Nicolas. (Alpes et Midi du 28 décembre 2017). Autrement dit le déploiement de la fibre optique a été réalisé jusqu'au Noeud de Raccordement d'Abonnés du poste à côté de l'école de Pont du Fossé.

La fibre optique est la technologie privilégiée pour développer le très haut débit : elle permet la transmission des informations de manière hyper rapide. Pour surfer à toute vitesse, il existe différentes technologies dont l'ADSL et le VDSL. Pour comprendre leurs spécificités, suivez le guide.

- **L'ADSL :** la technologie la plus répandue L'ADSL (ou Asynchronous Digital Subscriber Line) permet à l'internaute de profiter du haut débit. Le débit de la ligne ADSL dépend principalement de quatre critères : la longueur de la ligne, la qualité de la ligne téléphonique, le modem ou la box utilisée, le type de connexion entre l'ordinateur et le modem. L'ADSL permet des débits généralement compris entre 1 et 15 mégabits. L'évolution de l'ADSL (l'ADSL 2+) atteindrait un débit théorique de 20 mégabits par secondes.



*Enfouissement de la fibre au printemps 2017*

- **VDSL :** une version améliorée de l'ADSL Le VDSL fonctionne également avec le réseau de fils de cuivre installé par l'opérateur historique. Mais cette technologie permet à l'internaute de bénéficier d'une navigation plus fluide qu'avec l'ADSL : les débits du VDSL peuvent atteindre 15 à 50 mégabits par seconde. Mais la technologie s'accompagne de contraintes physiques. Ainsi pour profiter du gain de performance du VDSL, la ligne de cuivre à laquelle est raccordé le logement de l'internaute ne doit pas dépasser une longueur d'un kilomètre. Dans le cas contraire, la vitesse de connexion sera équivalente à celle de l'ADSL 2+.

- **VDSL 2 :** une technologie à l'éligibilité stricte Le déploiement du VDSL 2 par les opérateurs sur l'ensemble du territoire français a été autorisé par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) le 1er octobre 2013. Le VDSL 2 permettrait d'obtenir en théorie un débit descendant de 100 mégabits par seconde. Mais l'Arcep se montre prudente : selon l'Autorité, le débit réel observé serait plutôt de 80 mégabits par seconde. Les débits asymétriques du VDSL 2 subissent des contraintes physiques identiques à celles du VDSL. De plus, le VDSL 2 est plus sensible aux perturbations électromagnétiques. En outre, il ne concerne qu'une partie réduite de la population car les logements éligibles doivent se situer à proximité immédiate (moins de 1 km) des répartiteurs de France Télécom et sur une ligne en distribution directe ou raccordée à un répartiteur issu d'une opération de réaménagement du réseau de cuivre.

*(Ces définitions sont issues du site de SFR)*

Les élus ont été informés par un mail de la directrice des relations avec les collectivités locales d'Orange que le service VDSL 2 était opérationnel depuis 19 décembre 2017. Il faut se renseigner auprès de son fournisseur d'accès pour savoir si un changement de contrat est nécessaire pour bénéficier de ce service VDSL 2.

## Finances

## Compte administratif 2016

Le compte administratif 2016 retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées durant l'année.

| Compte administratif 2016 : budget principal |                           |                           |              |
|--|---------------------------|---------------------------|--------------|
|  | Section<br>fonctionnement | Section<br>investissement | TOTAL        |
| Recettes                                     | 2 140 143,84              | 820 812,08                | 2 960 955,92 |
| Dépenses                                     | 1 106 689,50              | 1 034 606,18              | 2 141 295,92 |

| Compte administratif 2016 : budget eau et assainissement |                           |                           |            |
|--|---------------------------|---------------------------|------------|
|  | Section<br>fonctionnement | Section<br>investissement | TOTAL      |
| Recettes   | 333 012,62                | 272 869,25                | 59 244,86  |
| Dépenses   | 273 767,76                | 120 287,99                | 152 581,26 |

## Budget principal prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel est un état prévisionnel, il sert à prévoir la répartition des dépenses et des recettes sur l'année à venir. L'excédent antérieur représente le montant de dépenses prévues non réalisées l'année précédente. Le virement à la section d'investissement correspond aux montants des économies réalisées sur le budget de fonctionnement et qui permettra à la commune d'autofinancer des projets d'investissement. Il s'agit d'une opération stratégique.

| Budget prévisionnel 2017 : section de FONCTIONNEMENT |                     |  |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Recettes   |                     | Dépenses                               |                     |
| Excédent antérieur reporté                           | 821 777,74          | Charges à caractère général            | 588 700,00          |
| Atténuation des charges                              | 1 600,00            | Charges de personnel                   | 610 750,00          |
| Produits des services                                | 183 322,00          | Atténuation de produits                | 55 954,00           |
| Impôts et taxes                                      | 713 756,00          | Autres charges de gestion courantes    | 74 250,00           |
| Dotations et participations                          | 450 840,00          | Charges financières                    | 22 360,00           |
| Autres produits                                      | 75 000,00           | Charges exceptionnelles                | 10 000,00           |
| Produits exceptionnels                               | 100,00              | Virement à la section d'investissement | 862 810,59          |
|  |                     | Dotations aux amortissements           | 21 571,15           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 246 395,74</b> | <b>TOTAL</b>                           | <b>2 246 395,74</b> |

| Budget prévisionnel 2017 : section INVESTISEMENT |                     |                               |                     |
|--|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| Recettes   |                     | Dépenses                      |                     |
| Virement de la section de fonctionnement         | 862 810,59          | Solde d'exécution reporté     | 60 334,82           |
| Dotations (FCTVA, TLE...)                        | 39 400,00           | Remboursement de la dette     | 669 155,17          |
| Excédent de fonctionnement                       | 213 794,10          | Immobilisations incorporelles | 136 691,56          |
| Subventions d'investissement                     | 631 563,25          | Immobilisations corporelles   | 375 707,16          |
| Emprunts   | 1 126 412,00        | Immobilisations en cours      | 1 603 662,38        |
| Dotations aux amortissements                     | 21 571,15           | Dépenses imprévues            | 50 000,00           |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>2 895 451,09</b> | <b>TOTAL</b>                  | <b>2 895 551,09</b> |

## Budget prévisionnel eau et assainissement 2017

La structure du budget de l'eau est comparable au budget principal de la commune. On s'aperçoit que « la vente de l'eau » ne permet pas d'économie sur le budget de fonctionnement.

Le coût du m3 d'eau peut paraître élevé mais il s'explique par la configuration de notre commune composée de 17 hameaux, alimentés par 39 km de réseau ! Ainsi, ce n'est pas que l'eau que nous payons, mais le service (entretien, analyses, rénovation, relève et facturation), plus les taxes de l'agence de l'eau que nous ne maîtrisons pas.

Par ailleurs, la facture que vous recevez paraît plus importante qu'auparavant, mais depuis 2015 elle additionne la part du SIVU (station d'épuration) et cumule l'abonnement et la consommation en une seule facture.

| Budget prévisionnel eau et assainissement 2017 : section FONCTIONNEMENT (€) |                   |  |                   |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Recettes  |                   | Dépenses                               |                   |
| Amortissements des subventions  | 36 451,34         | Charges à caractère général            | 166 960,00        |
| Vente de produits   | 226 160,00        | Charges de personnel                   | 34 142,00         |
| Résultat reporté  | 59 244,86         | Virement à la section d'investissement | 19 558,40         |
|   |                   | Dotations aux amortissements           | 78 026,61         |
|   |                   | Autres charges                         | 1 851,00          |
|   |                   | Charges exceptionnelles                | 400,00            |
|   |                   | Charges financières                    | 20 918,19         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>321 856,20</b> | <b>TOTAL</b>                           | <b>321 856,20</b> |

| Budget prévisionnel eau et assainissement 2017 : section INVESTISEMENT (€) |                   |                                  |                   |
|--|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| Recettes   |                   | Dépenses                         |                   |
| Virement de la section d'exploitation                                      | 19 558,40         | Solde d'exécution investissement |                   |
| Dotations aux amortissements   | 78 026,61         | Amortissements des subventions   | 36 451,34         |
| FCTVA  |                   | Emprunt                          | 45 352,46         |
| Solde d'exécution reporté  | 154 911,26        | Immobilisations incorporelles    | 13 950,00         |
| Subventions  | 1 620,00          | Immobilisations corporelles      | 8 362,47          |
| Emprunts   |                   | Immobilisations en cours         | 150 000,00        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>254 116,27</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>254 116,27</b> |



## Subventions aux associations

La commune est sollicitée par diverses associations afin de les aider dans leur fonctionnement. En 2017, les subventions accordées s'élèvent à 10 749,00 €.

Par ailleurs, dans le cadre du rapprochement des compétences, le conseil communautaire Champsaur-Valgaudemar a décidé de globaliser les subventions relevant de son champ de compétence à l'échelle intercommunale. De ce fait, chaque commune est appelée à reverser 6,50 € par habitant à la communauté de communes, ce qui représente 7 150,00€ pour la commune de St-Jean-St-Nicolas. Ces fonds seront alloués aux associations sportives ainsi qu'à celles œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

| Subventions communales attribuées aux associations en 2017 |            |
|--|------------|
| Club Frustelle   | 350,00 €   |
| Le chamois de l'Autane (école)                             | 3 849,00 € |
| Les chemins de traverses                                   | 600,00 €   |
| Echo des Voyageurs   | 1 000,00 € |
| Musée école d'autrefois                                    | 3 500,00 € |
| Les maîtres chiens d'avalanche                             | 100,00 €   |
| Secours populaire  | 100,00 €   |
| AFSEP  | 50,00 €    |
| Croix rouge  | 400,00 €   |
| Secours catholique   | 300,00 €   |
| Restau du cœur   | 400,00 €   |
| Bien chez soi  | 100,00 €   |

## Fiscalité

Malgré la diminution des dotations de l'Etat, en 2017 la municipalité a choisi de ne pas augmenter les taux des 4 taxes, qui s'élèvent à :

|   | Taux communaux | Taux moyens nationaux (2016) |
|---|----------------|------------------------------|
| Taxe d'habitation                         | 13.89          | 24.19                        |
| Taxe foncière / bâti                      | 25.07          | 20.52                        |
| Taxe foncière / non bâti                  | 88.30          | 49.15                        |
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 22.29          | 25.95                        |

Cependant le contribuable a vu augmenter son imposition. En effet, chaque année, les valeurs locatives servant de base aux impositions sont revalorisées par le Parlement pour tenir compte de l'inflation. Par conséquent, vos impôts augmentent même si les taux votés par le conseil municipal ne sont pas augmentés !

**Tableau synoptique sur l'évolution des 4 taxes au cours des 17 dernières années**

| année              | Taxe Habitation |        | Taxe Foncier Bâti |        | Taxe Foncier - non Bâti |        | Taxe professionnelle/ CFE |        |
|--------------------|-----------------|--------|-------------------|--------|-------------------------|--------|---------------------------|--------|
|                    | taux            | hausse | taux              | hausse | taux                    | hausse | taux                      | hausse |
| 2000               | 7,19%           | 1,50%  | 22,50%            | 1,20%  | 86,00%                  | 0,00%  | 12,40%                    | 0,99%  |
| 2001               | 7,30%           | 1,53%  | 22,70%            | 0,90%  | 86,00%                  | 0,00%  | 12,50%                    | 0,80%  |
| 2002               | 7,45%           | 2,00%  | 23,11%            | 1,80%  | 86,00%                  | 0,00%  | 12,62%                    | 1,00%  |
| 2003               | 7,58%           | 1,80%  | 23,50%            | 1,70%  | 86,00%                  | 0,00%  | 12,75%                    | 1,10%  |
| 2004               | 7,72%           | 1,80%  | 23,90%            | 1,70%  | 86,00%                  | 0,00%  | 12,88%                    | 1,00%  |
| 2005               | 7,86%           | 1,80%  | 24,31%            | 1,70%  | 86,00%                  | 0,00%  | 13,01%                    | 1,00%  |
| 2006               | 7,98%           | 1,50%  | 24,65%            | 1,40%  | 86,00%                  | 0,00%  | 13,12%                    | 0,80%  |
| 2007               | 8,10%           | 1,50%  | 25,00%            | 1,40%  | 86,00%                  | 0,00%  | 13,22%                    | 0,80%  |
| 2008               | 8,22%           | 1,48%  | 25,35%            | 1,40%  | 86,00%                  | 0,00%  | 13,33%                    | 0,76%  |
| 2009               | 8,25%           | 0,50%  | 25,48%            | 0,50%  | 86,53%                  | 0,50%  | 13,38%                    | 0,50%  |
| 2010               | 8,29%           | 0,50%  | 25,60%            | 0,50%  | 86,86%                  | 0,50%  | taux relais<br>13,45%     | 0,50%  |
| nouveaux taux 2011 | 14,32%          |        | 25,86%            | 1,01%  | 91,08%                  | 4,86%  | 22,99%                    |        |
| 2012               | 14,32%          | 0,00%  | 25,86%            | 0,00%  | 91,08%                  | 0,00%  | 22,99%                    | 0,00%  |
| 2013               | 13,89%          | -3,00% | 25,07%            | -3,00% | 88,30%                  | -3,00% | 22,29%                    | -3,00% |
| 2014               | 13,89%          | 0,00%  | 25,07%            | 0,00%  | 88,30%                  | 0,00%  | 22,29%                    | 0,00%  |
| 2015               | 13,89%          | 0,00%  | 25,07%            | 0,00%  | 88,30%                  | 0,00%  | 22,29%                    | 0,00%  |
| 2016               | 13,89%          | 0,00%  | 25,07%            | 0,00%  | 88,30%                  | 0,00%  | 22,29%                    | 0,00%  |
| 2017               | 13,89%          | 0,00%  | 25,07%            | 0,00%  | 88,30%                  | 0,00%  | 22,29%                    | 0,00%  |

## Personnel

### Services techniques

Son visage ne vous est désormais plus inconnu, Samuel ARNAUD a intégré le service technique communal le 1er mars dernier. Il bénéficie déjà d'une expérience en collectivité locale car il a œuvré au sein du service technique de la commune de Chabottes durant 8 ans. Titulaire d'un baccalauréat professionnel « travaux paysagers », Samuel a également travaillé dans le privé plusieurs années, d'abord dans une entreprise paysagiste puis dans une entreprise de menuiserie aluminium. Il saura mettre au service de la collectivité son savoir-faire et son professionnalisme.



Samuel Arnaud aux services techniques

### Service périscolaire

Sylvie ZAMITHE, Gislaine EYMOZ et Marielle VINCENT renforcent l'effectif d'encadrement de la restauration scolaire.



Personnel de l'école : Sophie Bougeot, Gislaine Eymoz, Marielle Vincent et Sylvie Zamithe

### Temps d'Activités Périscolaires

Depuis le 1er septembre 2016, elles sont coordonnées et animées par Sophie BOUGEOT.



## Réseau eau potable

### Réactualisation du schéma directeur

Missionné en avril 2015, le bureau d'étude Hydrétudes avait rendu son rapport final en juin 2016. Il consistait à réactualiser le Schéma Directeur d'eau potable de 2003. L'étude comprenant 4 phases :

- **Phase 1** : mise à jour des plans des réseaux,
- **Phase 2** : sectorisation des réseaux fuyards et recherche de fuites précises,
- **Phase 3** : élaboration d'un programme d'action,
- **Phase 4** : élaboration d'une carte de zonage.

La sectorisation des réseaux fuyards a montré un débit de fuite sur l'ensemble du réseau de 24 m<sup>3</sup>/heure. Aussi, à la suite des campagnes de recherche de fuites de décembre 2015 et d'avril 2016, 6 grosses fuites ont pu être localisées et réparées. Ce travail a également permis d'établir un programme de réhabilitation du réseau de distribution.

Dans le même temps, une étude complémentaire concernant la restructuration du réseau AEP des Bonnets a été demandée au bureau d'études Saunier Infra qui a rendu sa copie le 13 janvier 2017.

### Bilan des réparations de fuites

La réparation des fuites a particulièrement occupé l'année 2016. Pas moins de 16 fuites ont pu être réparées sur le réseau.

En 2017, des fuites sont apparues en fin d'année, sûrement en raison de la sécheresse qui rétracte les sols. Tous ces travaux de réparation confirment la nécessité de rénover les réseaux, vieux de 50 ans pour certains!

### Programme de rénovation du réseau

Suite à l'étude réalisée par le bureau Hydrétudes, la commune a souhaité lancer une première tranche de travaux pour rénover les secteurs fuyards. L'étude de cette première tranche de travaux, a été confiée au bureau d'études, MG concept situé à Embrun. Le service « marché public » de l'Ingénierie Territoriale du Département (IT05) a aidé les élus à élaborer le marché public et choisir le maître d'œuvre.

C'est actuellement l'étape du chiffrage de l'Avant Projet Définitif. Les demandes de subventions seront envoyées en début d'année, pour espérer commencer les travaux en 2018.

Les réseaux concernés seront:

- Le Diamant
- les Foulons
- Ruisseau Lacour
- Prégentil

## Urbanisme

En 2016, 12 permis de construire sont déposés, qui portent sur : 4 maisons individuelles, 1 complexe de 5 chalets, 5 rénovations et/ou extensions, et 2 bâtiments agricoles.

Les déclarations préalables sont au nombre de 25 et portent sur : 22 rénovations / modifications / abris jardin / clôture / photovoltaïque et 3 divisions foncières.

En 2017, on dénombre 17 permis de construire qui portent sur : 8 maisons individuelles, 1 bâtiment commercial, 2 bâtiments agricoles, 5 agrandissements et 1 chaufferie bois.

On enregistre également 26 déclarations préalables (21 rénovations / modifications / abris jardin /clôture / photovoltaïque et 5 divisions foncières).

| Urbanisme |                       |                      |
|-----------|-----------------------|----------------------|
|           | Déclaration préalable | Permis de construire |
| 2016      | 25                    | 12                   |
| 2017      | 26                    | 17                   |

### Révision générale du plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) présente, sur l'intégralité du territoire, le projet de développement de la commune en matière d'environnement, d'habitat, de déplacement, de développement économique, ainsi que le régime des règles générales d'urbanisme et des servitudes.

S'il est établi à l'initiative et sous la responsabilité de la commune, celle-ci ne dispose pas d'une totale liberté pour en fixer le contenu. Elle doit respecter un certain nombre de règles de fond.

Ainsi, la révision générale de notre PLU est rendue nécessaire par le Schéma de COhérence Territoriale (**SCOT**) de l'Aire Gapençaise avec lequel il doit obligatoirement être compatible. Il s'agit d'un document de planification semblable à un PLU, mais décliné à l'échelle d'un territoire plus vaste regroupant plusieurs intercommunalités, et dont l'objet est l'aménagement du territoire à l'horizon d'une vingtaine d'années.

Le PLU doit concourir à un développement durable du territoire. Aussi, après avoir établi divers diagnostics concernant la démographie, l'habitat, l'économie, l'environnement, il conviendra de définir des sites prioritaires d'urbanisation en gardant toujours à l'esprit les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le SCOT.

Les travaux de révision générale du PLU ont débuté à l'automne. Plusieurs réunions publiques auront lieu à différents stades du projet, afin d'en expliquer l'avancement et d'échanger avec la population. De plus, un registre est mis à disposition à la mairie, aux heures d'ouvertures habituelles.

### Réunion publique PLU du 11 septembre 2017

La première réunion publique visant à informer la population, de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), s'est tenue le 11 septembre. Josiane Arnoux, maire de Saint Jean Saint Nicolas a introduit la réunion. Elle a ensuite laissé la parole à Dorothee Dussol et Charlotte Kuentz, de l'Atelier d'urbanisme et d'environnement (Chado), chargé d'accompagner la commune dans la mise en oeuvre de son futur document d'urbanisme.

Dans un premier temps, l'Atelier Chado, à travers un diaporama, a expliqué le cadre réglementaire qui s'impose à tout PLU et précisé pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de réviser le PLU en vigueur. Un temps d'échanges avec la population a été proposé.

Les enjeux sont importants. Il faut à la fois être en conformité avec les lois actuelles, tout en prévoyant un projet cohérent pour les quinze années à venir. La baisse des surfaces constructibles, souvent évoquée, fait pleinement partie du cadre réglementaire à respecter : le PLU de 2011 prévoyait 38 hectares de surfaces restantes à bâtir, alors que le futur PLU n'en comptera plus que 10 hectares.

D'autres réunions publiques seront organisées tout au long de l'élaboration PLU.

## Élagage des arbres, arbustes et haies : les règles en vigueur

Vous êtes nombreux à venir en mairie vous renseigner sur les règles régissant l'implantation des arbres, arbustes et haies en zone urbanisée car vous êtes gênés par la végétation de vos voisins. De même, les haies situées en limite de voirie posent des problèmes de sécurité pour la circulation.

Le droit de propriété est absolu mais... «la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres» ! Alors, si chacun est libre de planter sur son terrain les arbres et arbustes qu'il souhaite, sauf règlement contraire de copropriété ou communal, encore faut-il respecter les distances de plantation par rapport aux fonds voisins, mais aussi les entretenir (coupe, ramassage des feuilles, éviter qu'ils représentent un risque, etc.) pour limiter leur hauteur. En effet, les arbres et arbustes peuvent causer des désagréments, voire même un préjudice à votre voisin (perte d'ensoleillement, préjudice de vue).

Aussi, voici quelques règles de bon sens à respecter pour le bien-être de tous.

### • Les plantations en limite séparative

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

L'obligation d'élagage appartient à celui dont le pied de l'arbre est planté dans son jardin. Le voisin d'un fonds contigu peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés soient taillés dans le respect de la réglementation applicable.

### • Les plantations à l'intérieur de la propriété

Pour toute plantation d'un arbre, arbrisseau ou arbuste dont la hauteur dépasse (ou dépassera) les 2 mètres, une distance minimum avec le fonds voisin doit être respectée. Cette distance est de 2 mètres. La distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc.

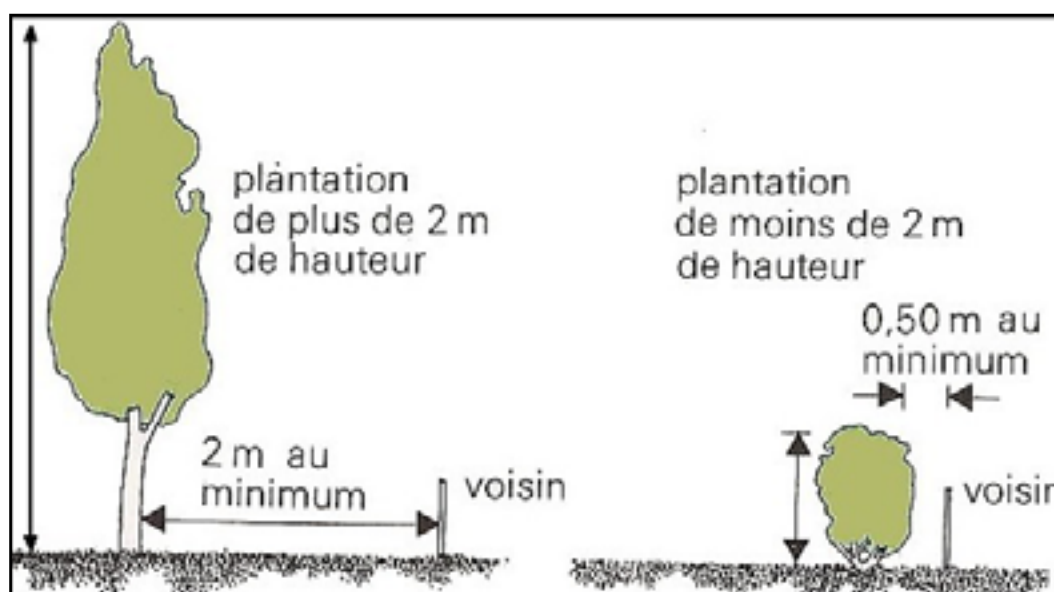
Lorsque les branches d'un arbre surplombent le fonds du voisin, celui-ci peut obliger le **propriétaire** à les couper ou à **les faire couper**.

### • Les plantations en limite de voirie

Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.



## Travaux

### Changement du mode de Chauffage de l'église de St Jean

Depuis avril 2008, l'église de St Jean, était équipée d'un chauffage basse tension électrique au sol en remplacement d'un chauffage au gaz vétuste. Après de nombreux déboires avec ce système, il a été décidé de le changer. C'est donc un chauffage rayonnant par le haut, comme l'ancien chauffage au gaz mais celui-ci est électrique. L'entreprise BORG d'Anceles a fait l'installation avant Noël. Le chauffage satisfait les paroissiens et de plus, le coût de la consommation électrique va fortement se réduire. Le montant total de cette installation est de 16 000 € TTC.



Changement du chauffage électrique

### Eborn

Le choix du site d'implantation de la borne de recharge accélérée pour les véhicules électriques de 22 Kw sur notre commune a été l'objet d'une réflexion concertée. Le Syme 05 (SYndicat Mixte d'électricité des Hautes-Alpes) a retenu le site du parking de la Poste. Cet emplacement, validé par la commune, a permis un raccordement électrique et de télécommunication, à moindre coût grâce au réseau proche. L'investissement et le fonctionnement de cette borne de recharge est à la charge du Syme 05. Les travaux ont commencé au début de l'été et le raccordement s'est poursuivi uniquement à la fin de l'automne. Espérons que cette borne permettra comme beaucoup d'autres dans le département (80 bornes au total) de répondre à une nouvelle clientèle et surtout de commencer à investir dans les énergies renouvelables.

### Rénovation des fontaines : St Jean, parc du Châtelard, La Charrière

En raison de leur dégradation ou d'une implantation inappropriée, il a été décidé de rénover trois fontaines, celle de Saint Jean afin qu'elle soit sur le domaine public et accessible pour le cimetière, celle du Châtelard vraiment abîmée sur l'aire de pique-nique et celle de la Charrière pour la rendre accessible aux piétons en la protégeant des véhicules en stationnement.

### Toiture atypique du Mille club

Cette toiture originelle en tôle bleue qui pouvait choquer à sa pose, s'était imposée avec le temps. Mais cette couverture a fini par ne plus être étanche. Elle a été reprise en « polytuiles » grises, à l'automne 2016 par l'entreprise de charpentes de Mickael Ribail pour un montant de 25 568,28€. Fort de cette expérience, Mickael a déjà été contacté par d'autres communes.



Réfection toiture du mille club

### Rampe des berges du Drac

Après tous les efforts en matière de cheminement piétons au niveau du village de Pont du Fossé, subsistait encore une portion infranchissable. Le bureau d'étude AEV a finalisé ce projet.

Ainsi la maçonnerie de la rampe a été réalisée par l'entreprise ENBTP, la pose des gardes corps par Ozé, pour un montant total de 64 965,40€. Cet aménagement, d'accessibilité PMR, a bénéficié de subventions du Département (14 222,00€), et du parc national des Ecrins (12 394,00€).

Nos remerciements s'adressent à cette occasion aux riverains pour avoir facilité la réalisation de cet aménagement.



Rampe permettant l'accessibilité

### Rails de chemin de fer sous le pont des Ricous !

Les services de la commune ont été alertés en septembre 2016 par des kayakistes et la DDT. Des barres de fer sortaient de l'eau ! L'autorisation d'intervenir en urgence dans le Drac a été donnée. A notre grande surprise, il s'agissait de morceaux de rail de chemin de fer. Etaient-ce les vestiges d'un ancien pont aménagé en urgence, des rails pour transporter des gravats à l'ancienne drague ? Toujours est-il, qu'ils ont été enlevés et n'occasionneront plus de danger.

## Reprise de la digue des Dauphins

Depuis la crue importante de 2006 et en dépit des réparations de 2007, les crues du printemps 2008, de novembre 2011 et mai 2013 ont déstabilisé de manière importante l'épi du Dauphin 2. Profitant que le Drac se soit déporté de l'épi, il était possible de faire les travaux de reprise rapidement (sans dérivation ni pêche électrique), ce qui facilitait les démarches administratives et la durée de l'intervention. Le rôle joué par cet épi situé en tête d'un système de plusieurs épis, était mentionné dans plusieurs études ce qui rendait sa reprise indispensable.

Ainsi, les travaux conduits par l'entreprise SAS Festa (22 186,98€), ont pu être réalisés en octobre 2016, juste avant les pluies qui ont regonflé le Drac, qui est revenu couler contre l'épi !

Ces travaux ont consisté en une reprise de l'épi sur 36 mètres de long et son prolongement de 6 mètres. Les blocs en place ont été réutilisés. Cette fois ci, un géotextile a été placé à l'arrière des blocs et à l'avant, un important sabot para-fouille de 2 mètres de profondeur et 3 mètres de largeur, les blocs supplémentaires provenant de la carrière de Champoléon.



L'épi du Dauphin 2 avant travaux



Pose d'une membrane géotextile

## Piste de la Coche

Ce printemps 2017, le chemin rural d'accès au plateau de la Coche a été refait sur 300 mètres linéaires. La méthode employée a été utilisée il y a quelques années pour la piste forestière de Coste Belle. Il s'agit d'un concassage et d'un compactage des matériaux existants.

## Réhabilitation de la mairie et construction de la bibliothèque : démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen option Montagne »

Cette démarche financée par la Région, a été initiée pour la construction de la bibliothèque et la rénovation de la mairie. La démarche BDM est un outil d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment. Il s'agit d'une démarche adaptée à tous les bâtiments construits ou réhabilités en milieu méditerranéen ou de montagne. C'est un accompagnement depuis la conception jusqu'au fonctionnement : tout au long du projet jusqu'à 2 ans après la mise en service du bâtiment.



La démarche BDM définit 7 objectifs à atteindre : des outils de gestion de projets pour favoriser le bioclimatisme, minimiser l'impact des matériaux, réduire les consommations d'eau et d'énergie pour préserver le confort et la santé des occupants tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques.

La commune a choisi le bureau d'étude « Canopée » pour l'assister. Le projet a été présenté par le maire et le premier adjoint devant la commission BDM à la Villa Méditerranée à Marseille en octobre 2016. Une certification « argent » est espérée.

## Bibliothèque : pourquoi la construire en « bois des Alpes »

Il s'agit avant tout de valoriser les ressources locales et développer une économie non délocalisable. Créée à l'initiative de l'association des communes forestières (dont notre commune est adhérente) en 2012, cette certification garantit l'origine d'un bois géré durablement provenant du massif alpin français, transformé dans ce périmètre avec des caractéristiques techniques répondant aux attentes du marché et respectant les normes en vigueur. Ainsi, la charpente et les murs de parement de la bibliothèque sont en bois des Alpes.



## Bibliothèque municipale et mairie : 2017, commencement des travaux

En attendant les derniers accords de subvention, l'année 2016 a été consacrée à l'écriture du cahier des charges en vue de la consultation des entreprises. Le 8 février 2017, il a été procédé à l'analyse des offres pour un montant de travaux de 1 202 000 €. Ces travaux concernent la réhabilitation et la mise aux normes d'accessibilité des 370 m<sup>2</sup> de la mairie et la création des 270 m<sup>2</sup> de la bibliothèque. Pour aider ce projet à voir le jour, la commune a bénéficié de 69% de subventions : de l'Etat (565 674,00€), de la Région PACA (131 146,00€), de l'Union Européenne (67 472,00€) et du Département (64 713,00€).

Les premières réunions ont eu lieu ; celle de lancement avec les entreprises le 21 mars et la première réunion de chantier le 14 avril 2017, avec ensuite un rythme d'une réunion de chantier par semaine. La livraison des bâtiments est prévue en avril 2018.



Construction de la bibliothèque (été 2017)

Pendant ce temps, la mairie a été déplacée dans les locaux de l'ancien cabinet du docteur Claude, route de Montorcier, le numéro de téléphone et l'adresse mail restant les mêmes.

Cette année 2017 a également été consacrée à l'étude des besoins en mobilier spécifique pour la bibliothèque. Monsieur Mijoule, directeur de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP), le personnel de la bibliothèque, les bénévoles et les élus, ont participé à l'élaboration du dossier de demande de financement auprès de la DRAC. Il sera aussi possible d'obtenir un financement important pour l'achat du fond initial.



Toiture terrasse en bois des Alpes

| Réhabilitation de la mairie et construction de la bibliothèque |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Prestataires   |                                       |
| Missions   | Sociétés                              |
| Architecte Mandataire  | SOLEA Voutier et Associés architectes |
| BET Economie du Bâtiment                                       | Sarl Daniel NOEL                      |
| BET Structures béton   | Patrick MILLET                        |
| BET Fluides/Electricité/SSI                                    | CET                                   |
| S.P.S  | SOCOTEC                               |
| AMO BDM  | CANOPEE                               |
| Entreprises  |                                       |
| Désamiantage   | JADE Environnement                    |
| Démolition Maçonnerie  | FESTA SAS                             |
| Ossature Bois Charpente Couverture                             | AMC                                   |
| Etanchéité   | SEA                                   |
| Menuiseries extérieures  | Menuiseries Charles                   |
| Menuiseries intérieures  | Menuiseries Charles                   |
| Doublage Cloisons Faux plafonds                                | AMD                                   |
| Revêtements de sols Faiences                                   | MALCOR                                |
| Plomberie Sanitaire VMC Chauffage                              | THERMAGED                             |
| Electricité  | SARL SCARA & Cie                      |
| Serrurerie   | Métallerie Chevalier                  |
| Peinture   | SARL SPINELLI                         |
| Isolation Extérieure   | SARL NTB                              |
| Ascenseur  | ACAF                                  |

## Aire de camping car

Depuis 2009, le camping municipal a été transformé en aire de camping car. L'aire a rapidement été très fréquentée. Jusqu'en 2015, aucune redevance n'était perçue. Ceci posait un problème pour la perception de la taxe de séjour. Aussi, le conseil municipal a décidé de rendre l'aire payante.

Pour équiper l'aire d'un dispositif de paiement, la société «Camping-Car Park» a été retenue après appel d'offre. La commune a réalisé les investissements et la société «Camping- Car Park» s'occupe de la gestion de la clientèle, d'une hot line de 7h à 24 h, de la maintenance des ouvrages, de la télésurveillance par webcam, de la promotion de l'aire sur un site internet regroupant l'ensemble des 80 sites qu'elle gère, de l'encaissement, du dépannage, et de la modernisation de l'aire si nécessaire contre un pourcentage du chiffre d'affaires.



Les travaux au niveau de la barrière et du monnayeur ont été réalisés au mois de juin 2016 et dès juillet, l'accès à l'aire est désormais facturé à 10 € par jour, taxe de séjour comprise. Les différents services incluent le stationnement du camping car sur un site magnifique, au calme, le branchement à une prise d'électricité 230 v/6A, la vidange des eaux noires et grises, le remplissage en eau potable sous pression, le Wifi, le tri sélectif des ordures ménagères et la taxe de séjour.

La société gestionnaire de l'aire reverse directement la taxe de séjour à l'office de tourisme en fin d'année, ainsi la commune s'est mise en conformité par rapport à la collecte de cette taxe. L'ouverture annuelle de l'aire est prévue du 1er avril au 1er novembre. Le chiffre d'affaires de l'année 2017 a été de 13 000 € et celui la saison 2016, de 9 900 €.

## Travaux de la Maison technique du Département

### RD 944 – Revêtement dans le secteur des Dauphins

Le revêtement était très ancien, fissuré sur les rives, il a été traité sur 825 mètres, au moyen d'une nouvelle technique : le retraitement en place de la couche de base avec apport de bitume et de ciment. La couche de roulement en béton bitumineux a été réalisée 2 à 3 semaines après le retraitement (période de murissement).

L'intérêt de la méthode repose sur une technique respectueuse de l'environnement avec une réduction des transports et une réutilisation des matériaux en place et qui permet d'obtenir des caractéristiques identiques sur toute la largeur.

### RD 944 – Longrine à l'entrée de Pont du Fossé

La partie sommitale du mur était en très mauvais état avec un déplacement des pierres. La surélévation du muret ne remplissait plus son rôle de dispositif de retenue. Les travaux ont été réalisés par les agents du Centre Technique de Pont du Fossé. Ces travaux permettent de consolider le soutènement, de donner une largeur constante à la chaussée et de mettre en place un dispositif de retenue efficace. Il est prévu de continuer ces travaux jusqu'au carrefour de St Léger.

### RD 43 Pont du Brudou

Les garde-corps et la maçonnerie de ce pont étaient en très mauvais état alors que les piétons et les véhicules sont nombreux à l'emprunter. De plus l'absence de trottoir était préjudiciable à leur sécurité.

Caractéristiques du projet :

Reprise de l'étanchéité, création d'un bute roue côté amont et d'un trottoir de 80 cm de large côté aval tout en gardant une largeur de chaussée de 3.20 m entre bordures. Mise en place de garde-corps normalisés. Maintien d'un sens unique alterné (bonne visibilité et réduction des vitesses à l'entrée du village).



Réfection du pont du Brudou, il était temps ! (travaux Maison technique)



## Travaux de la Communauté locale de l'eau du Drac Amont

Essartage de la rive gauche en amont du village

Cette opération avait déjà eu lieu en 2015 en rive droite du Drac entre le camping des six stations et l'aire de camping cars. Cette fois ci, l'opération concerne la rive gauche au droit du village de Pont du Fossé. Ces opérations d'essartage visent à donner de la largeur au lit pour permettre au Drac de s'étaler lors des crues. Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la CLEDA par l'entreprise FESTA.

## Travaux du Syme05

### Travaux sur notre commune

Les travaux d'enfouissement au niveau des conducteurs aériens d'électricité et de télécommunications de l'entrée ouest de Pont-du-Fossé prévus au printemps et à l'automne 2016 ont été réalisés comme prévu. Mais actuellement les anciens poteaux et conducteurs aériens de télécommunications sont toujours présents en raison d'un retard de France Télécom.

Au niveau du lotissement Plein Soleil, la coordination par Azur Travaux pour l'enfouissement de la ligne haute tension (projet et financement ErDF/Enedis), et le SYme 05 pour la suppression des conducteurs nus (projet et financement par le SYme 05), l'enfouissement des réseaux de télécommunications et le changement de l'éclairage public (projet et financement par la commune) a été presque parfaite. A l'heure actuelle, il reste encore 2 poteaux et une ligne de télécommunications à enlever. Dans les 2 cas, la réception des travaux n'a pas été faite, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas parfaitement achevés et le paiement par la commune est en suspens.



Dépose le 20 octobre 2016

## Projets futurs pour l'année 2018 au niveau environnemental

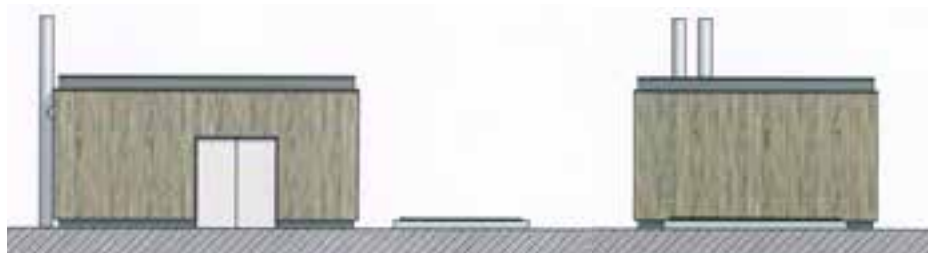
Normalement pendant l'année 2018, le projet d'enfouissement des lignes aériennes d'électricité et de télécommunications sans oublier le changement des candélabres d'éclairage public au niveau de la pharmacie et du quartier du Moulin devrait voir le jour. Sachant qu'il existe encore des conducteurs nus d'électricité au lotissement Plein Soleil, il serait possible que ce projet sorte en fonction des demandes au niveau départemental. Ce type de projet coûte seulement à la commune les réseaux de télécommunication et l'éclairage public que le SYme ne prend pas en charge.

## Chaufferie bois et réseau de chaleur

L'étude de faisabilité a été confiée au bureau d'étude ADRET situé à Embrun. Cette étude avait pour but d'évaluer la faisabilité technico-économique d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter six bâtiments publics. Les principaux objectifs étant de réduire les coûts d'exploitation, l'impact environnemental et de favoriser le développement par l'utilisation de ressources en bois énergie local. Les conclusions de l'étude montrent une économie annuelle de 8 953 € (hors coût de travaux de compatibilité dans les bâtiments existants). Aussi la commune a-t-elle décidé de concrétiser ce projet.

Dans le même temps, la commune a travaillé avec IT05 sur une solution « clef en main » que pourrait assurer le Syndicat mixte d'électricité des Hautes-Alpes « SyME 05 » au travers de sa compétence « installation de production de chaleur ». En d'autres termes, le « SyME 05 » supportera le coût de l'investissement et de fonctionnement et facturera à la commune les calories consommées.

A ce jour, la convention est signée avec le SyME 05, et le bureau d'étude ADRET est missionné pour poursuivre le projet. La phase Avant Projet Définitif a été présentée fin décembre et le permis de construire déposé début décembre. La première saison de chauffe devant commencer à l'hiver 2018/2019.



Esquisse chaufferie bois : livraison espérée fin novembre 2018

## Vie locale

| Bilan état civil                      |      |      |                  |
|---------------------------------------|------|------|------------------|
|                                       | 2016 | 2017 | Moyenne (10 ans) |
| <b>Naissances</b>                     | 7    | 12   | 8                |
| <b>Mariages</b>                       | 5    | 2    | 4                |
| <b>Décès (personne de la commune)</b> | 11   | 5    | 7                |

### Du côté de l'école

Afin d'accueillir les 135 enfants fréquentant l'école de Pont du Fossé dans de bonnes conditions une salle de classe a été agrandie. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2016, d'après la conception et le suivi de Christophe CULOMA, architecte DPLG, pour un montant total de 93 887€ HT. La commune a pu bénéficier d'une aide de l'Etat de 24 150€ et du Département de 16 100€ (soit 42%).

Pour construire cette extension en un temps record, pas moins de 9 corps de métiers ont été nécessaires : lot démolition ENBTP, lot étanchéité SEA, lot menuiserie Eyraud, lot bardage SB charpentes, lot cloisons et faux plafond AMD, lot carrelages Petit Bara, lot peinture AMD, lot plomberie Autuori, et le lot électricité SCARA. Assistés par un Economiste (BERMATEC), un BET Structure (ESTER), un bureau de contrôle (SOCOTEC) et un CSPS (SOCOTEC).



Classe vue de l'intérieur



Agrandissement d'une classe pour accueillir 20 élèves (Livraison début septembre 2016)

Des travaux d'accessibilité ont également été effectués afin de permettre l'accueil de personnes à mobilité réduite. Il s'agit essentiellement de l'ouverture d'une porte entre les préaux maternelle et primaire, mais également le changement des grilles de pluvial dans la cour. Il reste quelques travaux à réaliser. Enfin, le traçage de différents jeux de cour ont été réalisés par les employés communaux.

### Temps d'Activité Périscolaires

Durant l'année 2016-2017, les Temps d'Activités Périscolaires ont accueilli en moyenne 75 élèves tous les vendredis après-midis, soit la moitié de l'effectif scolaire sur l'école de Pont du Fossé.

Les enfants de maternelle ont alterné entre temps de repos (sieste pour les plus jeunes), activités manuelles, contes et petites sorties dans la cour ou en extérieur. L'objectif était de prendre en compte le rythme des plus petits, et de proposer des activités permettant les échanges dans le groupe et la détente. Les élèves de grande section se sont vus proposer de l'éveil musical en première période.

Les élèves de CP-CE1 ont bénéficié d'éveil musical en première période, puis d'un atelier multimédia avec une découverte de divers appareils et de leurs vocabulaires spécifiques... Ils se sont initiés au patin à glace et ont découvert l'environnement montagnard par le biais d'ateliers « nature » et de sorties contées... Ils ont « joué avec les mots » et partagé leur quotidien avec un groupe d'élèves du Canada.

Les élèves de CE2 CM1 CM2 ont commencé l'année scolaire par des séances d'athlétisme, des ateliers d'arts plastiques, du multimédia avec créations d'effets spéciaux vidéos. Ils ont ensuite joué la comédie en pratiquant le théâtre d'improvisation, et ont terminé l'année avec une initiation à la pêche.

Le Projet Educatif Territorial mis en place depuis 2015 vise l'apprentissage du « vivre ensemble » en mixant des découvertes sportives, de l'éveil culturel et de l'artistique. Les élèves ont pu développer un intérêt dans des activités variées, favorisant leur épanouissement personnel et expérimentant la solidarité, l'entraide.

## La chapelle des Roranches : suite et fin

Le samedi 9 septembre, la petite pluie n'a pas découragé la cinquantaine de personnes qui se sont déplacées jusqu'aux Roranches pour l'inauguration de la Chapelle. Une messe a été célébrée en présence du recteur et du prêtre de la paroisse, l'Ave Maria empreint d'émotion et chanté a capella, a résonné sous la voûte de la chapelle en fin de cérémonie.

Sylvestre Garin, architecte et maître d'œuvre et Catherine Briotet, conservatrice aux archives départementales se sont prêtés au jeu des questions et ont répondu avec simplicité pour satisfaire à la curiosité des participants. Le tableau dont on ignore l'auteur et l'origine, brillamment restaurée par Carole Descours Poirson grâce à l'aide financière de l'entreprise Routière du Midi a été admiré longuement de même que les vitraux imaginés par les enfants de l'école dans le cadre des NAP sous la houlette d'Yvon Bricout qui les a réalisés.



Inauguration de la Chapelle des Roranches

Le montant de ces travaux est de 112 000€ subventionnés par le Parc des Ecrins, le Département, la Région, la Fondation de France et les souscripteurs pour 74 755€.

La part d'autofinancement de la commune : 37 245€.

Cette restauration aura pris du temps pour aboutir, mais ce patrimoine bâti par les habitants du hameau, au XIXème siècle en valait la peine. Nos descendants pourront aller se recueillir ou méditer. L'inauguration aura permis aux personnes présentes de partager un excellent moment de convivialité grâce aux habitants des Roranches.

## Musée du Moulin : 30 ans déjà !

Le 17 septembre 2016 ont été célébrés les 30 ans de l'association du Musée du Moulin et de l'Ecole d'Autrefois ! Trente années durant lesquelles des bénévoles se sont dévoués pour que les gestes d'autrefois ne tombent pas dans l'oubli. Leur volonté a toujours été de rechercher, rassembler, restaurer, conserver et faire connaître tous les objets relatifs au mode de vie passé dans la Vallée du Champsaur. Ces objets sont issus de la période de la fin du 19ème au début du 20ème siècle. Ils portent le témoignage d'une époque, d'une façon de vivre révolue mais tellement passionnante, d'un passé riche de traditions et d'une certaine culture.

La devise des bénévoles : **SAUVONS LE PATRIMOINE, LE TEMPS PRESSE !**

Il règne dans ce musée et dans cette école un parfum de reconnaissance envers les anciens. L'émotion se fait ressentir et les souvenirs se bousculent tant il y a de choses à raconter.

La création d'un musée rural dans le Champsaur était un projet qui tenait au cœur des villageois. Pour certains c'était une gageure. Mais cette gageure est devenue réalité. Soucieux de voir partir les trésors de la vie passée, l'Association Intercommunale des personnes âgées du Haut Champsaur en liaison avec les collectivités locales, le Parc National des Ecrins, les diverses associations culturelles, la MSA, Mutuelle Sociale Agricole, ont décidé de collecter les objets qui seraient susceptibles d'être remis en valeur et présentés au public. Ce fut long et laborieux mais l'espoir et la bonne volonté de chacun furent récompensés.

C'est ainsi que le 14 juin 1986 au château de ST JEAN fut inauguré le « LOU VIEIL CHANSAU » dans une modeste écurie où chacun mit la main à la pâte pour sortir le fumier qu'elle contenait et rafraichir les lieux. Puis en 1989, elle s'est installée dans l'ancienne école communale de ST JEAN.

## Musée du Moulin : 30 ans déjà ! (suite)

En 1993, l'ancien moulin du PONT DU FOSSE, l'une des plus anciennes maisons du village accueillit ensuite les richesses du passé.

Les visiteurs « d'été » furent plus nombreux. Une demande importante de la part des enseignants de passage dans la vallée, qui encadraient les classes de neige ou les classes vertes se faisait ressentir.

L'exposition sur l'école d'autrefois, à l'époque, reçut un vif succès et l'engouement pour celle-ci fut tel qu'elle sera déplacée à l'ancienne école de ST JEAN et deviendra l'Ecole d'Autrefois.

Puis, en 2008, la municipalité a un projet de travaux pour le musée. Rénover le hangar qui se trouve en face de celui-ci.

En 1986 il était enregistré 400 visiteurs. En 2015, 14 060 se sont présentés. Devant le succès remporté au fil des années, les bénévoles ne pouvaient faire face à toutes les activités développées, aussi l'embauche de 2 personnes s'est avérée nécessaire.

### Pour fêter ses trente ans, une journée festive :

Cette journée a fait revivre certaines scènes d'autrefois, jouées par les bénévoles de l'association avec le concours de Jean-François GONFARD dans le rôle du DAUPHIN. Roselyne DECUIGNIERES en a été la conceptrice, la réalisatrice et le metteur en scène de chaque volet de la journée. Malgré un temps incertain, ce fut un bon moment partagé avec tous les visiteurs.

Les MAINTENAIRES, dans leur démonstration, ont ravi nos oreilles et nos yeux. Sans oublier l'humour et le spectacle donné par le cul-de jatte joué par Gilles DECUIGNIERES.



*Fête des 30 ans : le Dauphin face au cul de Jatte*

Un long moment a été consacré aux remerciements de toutes celles et ceux qui ont contribué à un moment ou un autre à la vie du musée.

Durant cette journée, tous ont remonté le temps. Les spectateurs ont assisté au retour du DAUPHIN un peu à la façon des « visiteurs », film que vous connaissez tous. Se sont mêlés gestes, costumes, traditions de l'époque au mode de vie du 21ème siècle. Ce fut une très belle manifestation. Une cuvée spéciale 30 ans du musée a même été créée pour l'occasion, qui a été dégustée au moment du repas.

## Club de hockey les Griffes de l'Ours



En 2016/2017 le club a arrêté la compétition. Plus de déplacements à Briançon, Montpellier, Nice, Villard de Lans et autres. Pour autant, les enfants ont disputé 8 matchs amicaux contre les équipes locales. Ils sont allés à Montclar, à Embrun, et ils ont accueilli ces équipes à trois reprises à Orcières. Pour ces déplacements, les enfants ont pu disposer du Fil du Drac, permettant à certaines familles de pouvoir participer. Cette saison, les mêmes créneaux d'entraînement ont pu être conservés, avec toutefois une différence puisque le lundi ils se tenaient à Pont du Fossé et le samedi matin à Orcières.

Dans cette configuration, les licenciés ont été aussi nombreux. De manière à accueillir toutes les catégories, deux entraînements d'une heure se succèdent et les débutants sont partagés en deux groupes.

En voyant les enfants assidus aux entraînements, et revenir chaque année avec autant d'enthousiasme, les entraîneurs sont satisfaits de les voir progresser, s'amuser apprendre un sport d'équipe qui demande tout de même pas mal d'engagement pour les parents !



*Les petits débutants lors d'une rencontre à Embrun*

## Concours fleurissement communal

Le conseil municipal a décidé d'honorer depuis l'été 2015, chaque année, 2 lauréats au niveau du fleurissement sur notre commune. Pour la deuxième année, lors des vœux du Maire en Janvier 2017, Mr et Mme Christian Nicolas de St Jean et Mr et Mme Jean-Claude Dolce de Pont-du-Fossé ont reçu leurs diplômes pour le fleurissement lors de l'été 2016 et un bon d'achat de 50 € en fleurs au « Jardin du Champsaur » à Chabottes. Les lauréats pour l'été 2017 sont Mr et Mme Mathieu Ferrero à Pont-du-Fossé et Mme Jacqueline Roustant de Pont du Fossé.



Lauréats du concours fleurissement communal 2017

## Du nouveau pour le Lycée POUTRAIN

Quelques nouveaux repères pour la rentrée 2017 du lycée POUTRAIN au niveau de l'équipe enseignante et administrative :

- Un nouveau directeur, Denis BERNARD, en remplacement de Patrice MILLARD, parti pour un lycée dans les Pyrénées,
- Un nouveau délégué aux formations professionnelles et technologiques (chef des travaux) Frédéric ESCALLIER en remplacement de Dominique GOURY parti à la retraite,
- Fabrice GIOLLI enseignant en Mathématiques et Sciences en remplacement de Jean-Jacques BERTRAND parti à la retraite,
- Brice PELLISSIER en Economie Gestion en remplacement de Julien VALLET parti enseigner dans un autre lycée,
- Surya DERSOIR enseignante en Anglais en remplacement de Juliette ERNST en congé maladie,
- Olivier HESSE surveillant d'internat,
- Roland PERCHER nouvel enseignant pour l'ouverture du nouveau CAP MBC «Maintenance de Bâtiments de Collectivités» à la rentrée 2017.

L'année scolaire 2016/2017 a permis à la classe de Terminale Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur de réaliser pour la commune «La boîte à livres migrants» située sur la place de la Mairie qui permet de prendre ou déposer un livre ou un magazine.

Actuellement le conseil d'administration planche sur la réalisation d'un nouveau bâtiment. Ce bâtiment ainsi que les autres posséderont des panneaux photovoltaïques et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### Un nouveau CAP « Maintenance de Bâtiments de Collectivités »

Le titulaire de ce CAP exercera son activité dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...).

Il peut intervenir sur les structures fixes (gros œuvre, second œuvre), les structures mobiles (ouvertures, mobilier), les réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage, l'électricité.

Il peut se voir confier des travaux de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien. En cas de dysfonctionnement, il est capable de localiser la panne et d'en évaluer la gravité. Il est à même de procéder aux réparations n'impliquant pas de modification technique, de remplacer un élément défectueux, de transmettre des informations à sa hiérarchie. Il doit tenir à jour les fiches d'entretien.

Ce professionnel connaît les différents matériaux et matériels, les modalités de leur mise en œuvre ou de leur installation, les causes de vieillissement et de panne.

Lors de son ouverture en septembre 2017, 10 jeunes sur 15 maximum suivent cette formation.

### Résultats des examens de juin 2017

- Diplôme du brevet 88 %
- CAP IS (Installateur Sanitaire) 100%
- BEP BMA (Bois, menuiserie agencement) 100%
- BEP ISEC (Installation des Systèmes Énergétiques et Climatiques) 100%
- BEP SEN (Systèmes Electroniques Numériques) 100%
- Bac Pro Tisec (Technicien en Installation des systèmes Énergétiques et Climatiques) 75%
- Bac Pro TMA (Technicien Menuisier Agenceur) 66%
- Mention Complémentaire (1 an en apprentissage après le bac pro TISEC « Énergies renouvelables Option thermique » 71.5 %.

## La maison « Rose Ferrier »

Rose Ferrier était propriétaire d'une petite maison située à la montée de la Charrière à Pont du Fossé. Cette dame est décédée en 1982, sans héritiers directs. Les impôts fonciers n'avaient pas été payés depuis plus de trente ans. De plus, l'état extérieur de cette bâtisse se dégradant, la commune a engagé la procédure d'acquisition d'un bien sans maître. La délibération du 29 mars 2016 a entériné cette décision et ce bien a été intégré dans le patrimoine communal. L'annonce de la vente de cette maison a été publiée, 3 réponses sont arrivées en mairie et le plus offrant a été retenu. Mme Martine Bize est devenue propriétaire de ce bien pour un montant de 16 500€.



Maison « Rose Ferrier »

## Plan communal de sauvegarde : exercice grandeur nature

Le mardi 28 juin 2016 un exercice inondation initié par la Préfecture a été réalisé en partenariat avec les communes de Saint-Jean Saint-Nicolas et d'Orcières. L'objectif de l'évènement était de simuler un phénomène météorologique pluvieux et orageux important entraînant un débordement du Drac et ayant pour conséquence d'activer les Plans Communaux de Sauvegarde des communes, les Cahiers de Prescriptions des Camping et la mise en place du Centre Opérationnel Départemental en Préfecture.



Cellule de crise réunie au poste de commandement communal

Cet exercice a permis de vérifier si le PCS était correctement utilisé. La prise en compte d'informations en amont (alerte orange de Météo France, transformée le lendemain en alerte rouge), l'alerte et la mobilisation du poste de commandement, la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité auprès de la population et des gestionnaires de camping dans les zones concernées, la tenue d'une main-courante afin de consigner tous les éléments, la communication constante entre les divers intervenants sont autant d'éléments testés durant l'exercice.

Les intervenants confrontés à leurs missions ont pu ainsi relever des améliorations matérielles à apporter au dispositif. Un appel aux bénévoles est lancé afin de compléter le dispositif de surveillance.

## Où en sont les travaux de Bonnedonne ?

La deuxième phase des travaux se termine, la partie du bâtiment réhabilitée est livrée le 25 juillet 2017

Un petit retour en arrière

Le projet de construction réhabilitation de l'établissement de Bonnedonne s'est concrétisé avec la venue de l'association Coallia qui a pris la suite de l'association gériatrique de Bonnedonne le 1er septembre 2013. Projet qui est dans la continuité de celui initialement prévu. Il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain en contrebas de celui existant, nouveau bâtiment relié à l'existant par le rez-de-chaussée, et de la réhabilitation du bâtiment existant afin de créer de nouveaux espaces et d'accueillir tous les résidents en chambre individuelle. Cette opération a été prévue en 3 phases :

La première phase a consisté en la création d'un nouveau bâtiment sur deux niveaux, livré en décembre 2016 et ouvert en janvier 2017.

Un rez-de-jardin composé de 14 chambres individuelles réparties sur deux ailes, d'un espace restauration, d'un espace animation, d'un bureau pour les soignants et d'un office.

Un rez-de-chaussée où se trouve l'accueil de jour qui a été déplacé afin de bénéficier de locaux plus adaptés pour des personnes venant de l'extérieur pour la journée.

A ce niveau se trouve, aussi, un nouveau service appelé PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés). Ce service permet, avec un personnel formé sur l'approche des résidents souffrants de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, d'accompagner des résidents de l'établissement.

Cette phase-là ainsi que la deuxième ont permis de refaire la chaufferie, la buanderie, le réseau d'eau, le système de téléphonie et informatique.

La deuxième phase a consisté en la réhabilitation de l'aile ouest du bâtiment .Les travaux ont consisté à refaire les chambres et les couloirs des 1er et 2ème niveaux afin de disposer de chambres individuelles pour tous les résidents (12 chambres par niveau). Il a été créé à chaque niveau un bureau pour les soignants, un espace pour une balnéothérapie qui ouvrira en janvier 2018.

Les résidents ont pris possession de leur nouvelle chambre dans la semaine du 7 août 2017 après les visites de sécurité et conformité qui ont permis de vérifier que les résidents pouvaient être accueillis dans les meilleures conditions.

Cette phase a permis au rez-de-chaussée de créer des vestiaires pour le personnel, des bureaux, une salle de réunion, une salle d'animation, de réaménager la salle de kinésithérapie et la création d'un salon de coiffure-esthétique qui ouvrira en janvier 2018.

La 3ème phase de travaux qui devrait se terminer début 2018, consistera à réhabiliter l'aile Est, avec la réfection des chambres pour les transformer en chambres individuelles, la création d'une nouvelle infirmerie au 1er étage, d'un salon pour les familles au 2ème étage et au rez-de-chaussée la cuisine et la salle à manger. Pendant cette 3ème phase la préparation des repas des résidents sera faite, toujours par les cuisiniers de l'EPHAD dans les locaux du lycée Poutrain qui a accepté de les accueillir avec la reconnaissance de COALLIA.



*Extension pour le service PASA, livré en décembre 2016*

## Du côté des commerçants

Pont du Fossé constitue un village attractif pour le commerce. Certains partent alors que d'autres arrivent. Ainsi, Marius Zoethe a fermé sa mercerie « la marmotte qui tricote » pour un autre projet dans une autre région. C'est dommage, de nombreux clients étaient attachés à ce magasin bien achalandé et à la bonne humeur du propriétaire. Il y a désormais à la place un commerce qui propose fromages et charcuterie. A côté, c'est la boulangerie Villard qui est racheté par Yannick Ricou.

Créé par Didier Pons, le magasin Broc détente, est cédé à Virginie Augier et Naëma Belkhiat en juin 2016. Il se nomme désormais Pause détente.

Le restaurant de l'Hysope a été repris par un jeune couple qui habite sur la commune. Stéphanie Arnoux et son associé, Yann Bédéric ont vendu le bar pizzeria « l'Anonyme » pour d'autres projets. Ce commerce a été repris aussitôt par Etienne Catelan et Pavel Anutti, salariés de l'entreprise depuis quelques années. Nous leur souhaitons à tous de réussir et de participer à l'attractivité du village.

Pour terminer, nous assistons impuissant à la fermeture de la caisse d'épargne en décembre 2017. Une nouvelle agence flambant neuve, ouvrira ses portes à Saint Bonnet.



*Changement de propriétaires*

## Culture et animations



Affiche 2017

### 2<sup>e</sup> édition de « Retours du Monde » festival du film de voyage et d'aventures vécues

**Un prestigieux Président du jury :** Jean Michel Bertrand réalisateur de « La vallée des loups »

Un jury composé de : Guy Chaumereuil, Caroline Riegel, Marie Amiguet, Denis Bois et Sophie Planque. Les prix du Jury « Belle Planète », du Public, des scolaires « Graine de Voyageur » récompensent les meilleurs films selon les modalités du « concours ». Ushuaïa TV est présente sur le festival et décerne indépendamment son prix.

#### Les projections :

Projections sous chapiteau à St Jean St Nicolas: Les 5 séances (12 films sélectionnés sur 306 en compétition + 2 films hors concours), ont attiré au total 1400 entrées payantes. 8 projections pour les scolaires, réparties entre le cinéma de Saint Bonnet et le chapiteau à Pont du Fossé. 2 projections à Embrun pour les scolaires suite au festival.

#### L'association Echo des Voyageurs et les enfants :

Scolaires : 600 élèves des écoles de Pont du Fossé, St Bonnet (primaires et collège), et Orcières ont pu visionner 1 film et 4 courts métrages spécialement sélectionnés pour eux, et poser leurs questions aux réalisateurs. Sophie Planque et Jérémie Vaugeois étaient là pour présenter leur projet "Alaska Patagonie". Les échanges ont été riches et fournis. L'intérêt pédagogique fut évident.

Le lycée Poutrain : une vingtaine d'élèves du lycée ont assisté à certaines projections et ont pu rencontrer les réalisateurs et échanger par rapport à la technique et au métier. De plus ils ont aidé ponctuellement en tant que bénévoles.

Un atelier "Création de Film" a été animé par Fabien Lemaire et Denis Bois ; 2 courts métrages « Journal de la journée » ont été créés et diffusés pendant le festival. Un des élèves a pu exposer ses photographies dans la salle d'exposition.

#### Autres animations :

- Concert de clôture de Lucia de Carvalho devant 260 spectateurs.
- Atelier "Carnet de Voyage" avec Jérémie Bonamant.
- Table ronde : créer, produire et diffuser un documentaire de voyage, autour du jury et du parrain du festival, animé par Fabien Lemaire.
- Voyage littéraire, avec les bénévoles de la bibliothèque de Saint Jean Saint Nicolas
- L'espace expo (livres, DVD, Photos, Aquarelles...) a été installé dans la Maison de la vallée, associé à la buvette. De plus à la fin de chaque projection les réalisateurs pouvaient retrouver le public dans ce lieu, échanger et dédicacer leurs livres et DVD.
- Une restauration avant et après les séances (crêpes, galettes, cuisine Sénégalaise et Népalaise, tourtons,...).



#### Un grand merci :

- aux bénévoles, sous la houlette de Daniel Caillol, pour aider à l'organisation mais aussi pour la restauration, l'hébergement, et pour gérer les aléas du festival.
- à la Mairie et aux différents partenaires financiers ou autres.

#### L'association :

97 adhérents nous ont fait confiance pour cette deuxième année.

Un bureau composés de 6 membres, 14 membres au Conseil d'administration ainsi que 6 Commissions. Budget du festival environ 20 000,00 €.

**La 3<sup>e</sup> édition du festival « Retours du Monde » aura lieu à Pont du Fossé du 23 au 26 mai 2018.**



## Écrins de nature

Écrins de nature est un événement organisé par le Parc National des Écrins (PNE) ainsi que la commune de Pont du Fossé. Il a réuni aux côtés des gardes, botanistes, entomologistes, ornithologistes et bien d'autres experts en nature.

Le vendredi 23 juin a marqué le début de ce week-end naturaliste en accueillant à la base de loisirs près de 250 écoliers du Champsaur-Valgaudemar. Ceux-ci se sont répartis sur différents ateliers proposés d'abord par les gardes afin de découvrir des thèmes comme les mammifères, les insectes aquatiques ou encore les traces et indices. Des structures et associations locales proposaient également des ateliers ; l'ONF (Office National de la Forêt) sur le thème des abeilles sauvages ; le Grenha (Groupe des Entomologistes des Hautes-Alpes) sur les coccinelles ; l'éco-musée de la faune de St Léger les Mélèzes sur les chaînes alimentaires ainsi que le syndicat d'apiculture sur le fonctionnement d'une ruche.



*Ecrins de nature, édition 2017*

Le vendredi soir et le samedi 24, les naturalistes ont prospecté les environs à la recherche de nouvelles espèces. Ce sont 47 espèces de mousses, 14 d'escargots, 140 d'insectes notamment de papillons de nuit qui ont été découvertes. Certaines ont dû être récoltées et sont en ce moment analysées, d'autres nouvelles espèces sont donc encore attendues. Cette jolie récolte de données permet d'étoffer la base de données Biodiv'Écrins. Mais elle permet également d'alimenter l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans lequel la commune s'est engagée cette année avec l'appui du PNE.

En plus de la participation de tous ces naturalistes, une vingtaine d'associations et d'organismes publics étaient présents afin d'animer différents ateliers et faire découvrir la biodiversité à tous les curieux, qui étaient au nombre de 250 sur la journée du samedi.

**Écrins de nature sera reporté tous les ans dans les différents secteurs du PNE rendez-vous donc dans le Champsaur dans sept ans !**

## Bibliothèque : à vos livres, prêt, lisez !

Outre les actions et animations organisées tout au long de l'année (lecture, conte, atelier créatif, festival « je lis jeux m'amuse »,...), la bibliothèque municipale développe régulièrement de nouveaux projets, en 2017, plusieurs ont vu le jour.

Tout d'abord, place de la mairie, les livres migrants ont remplacé la cabine téléphonique.

Les livres migrants c'est quoi ? Des livres et des revues en quête de lecteurs, qui veulent passer de main en main, voyager entre les maisons, visiter les salles d'attente, découvrir la montagne, balader dans les sacs des randonneurs !

Pour qui ? Pour tous, service gratuit en accès libre 24h/24. Chacun peut déposer un polar, un roman, un documentaire, une BD, une revue de son choix dans la boîte à livres et en emprunter un autre en veillant à ce que les livres soient en bon état. La boîte et les nichoirs à livres ont été réalisés par les élèves de terminale TMA du lycée Poutrain à St Jean. La commune de St Jean St Nicolas, la bibliothèque et le lycée Poutrain sont heureux de vous offrir ce service et formulent le souhait que les échanges entre lecteurs soient nombreux, conviviaux et fructueux !



*Bibliothèque pour livres migrants, construite en 2017 par les élèves du lycée Poutrain*

## Bibliothèque : à vos livres, prêt, lisez ! (suite)

Ensuite, la bibliothèque a mis en place un nouveau service de portage à domicile. Ce service s'adresse aux personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite, désirant emprunter des livres. Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par courriel à [bibliotheque.stjeanstnicolas@orange.fr](mailto:bibliotheque.stjeanstnicolas@orange.fr) ou appeler la mairie au **04.92.55.92.80** et laisser vos coordonnées. La bénévole qui effectue le portage à domicile vous contactera.

Enfin, en cette fin d'année, la commune va signer un **Contrat Territoire Lecture** en partenariat avec L'État à travers la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Département des Hautes Alpes pour la période 2017-2019.

Ce contrat s'adresse à toutes les tranches d'âge de la population résidant sur le territoire du Champsaur Valgaudemar. Il cible toutefois plus prioritairement le public jeune, les familles ainsi que les publics dits « empêchés »<sup>1</sup> ou éloignés de la lecture. L'objet recherché est la construction d'une réelle dynamique de territoire dans le but d'animer un réseau de lecture publique à travers différentes actions culturelles. Les objectifs recherchés sont la mise en cohérence, la poursuite et l'amplification des actions menées autour de la lecture publique.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Le renforcement du festival L'écho des mots rayonnant au-delà du territoire avec la mise en place d'actions à l'année (notamment auprès des scolaires du Champsaur Valgaudemar) ou au moment du festival et ayant pour vocation l'animation du territoire intercommunal,
- Le renforcement d'actions autour du festival Je lis Jeux m'amuse (Quinzaine de la littérature jeunesse : Partir en livre) et en partenariat avec d'autres bibliothèques du territoire intercommunal,
- Le développement de médiations autour des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de diversifier l'offre culturelle et d'accompagner les nouveaux usages culturels liés au numérique,
- L'organisation dans la bibliothèque de St Jean St Nicolas, de rencontres et d'échanges autour de la lecture pour les publics dits « empêchés »<sup>1</sup>, en partenariat avec les structures d'aides et de résidences.

La commune de St Jean St Nicolas et l'État s'engagent financièrement à parité en vue de la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture, 7500€/an chacun pendant trois ans.

<sup>1</sup> Personnes privées des services offerts par une bibliothèque du fait d'un handicap (mobilité réduite, cécité, etc.) ou d'une impossibilité à se déplacer (personnes hospitalisées, incarcérées, etc.).

## Festival L'écho des mots 2016-2018



Renforcement du soutien Champsaur Valgaudemar

Le territoire du Champsaur et Valgaudemar a initié en 2016 la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique avec l'ambition de devenir une destination de référence en matière d'accueil des familles.

Afin de renforcer le positionnement et l'accueil de cette clientèle, la stratégie s'appuie sur un temps fort dédié à la famille.

Le Festival « L'écho des mots » événement culturel et festif pour les familles, a été choisi par l'office intercommunal Champsaur Valgaudemar afin de promouvoir la stratégie touristique à destination des familles. L'évènement a pu ainsi prendre de l'ampleur grâce aux financements apportés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région dans le cadre de l'espace valléen, permettant de mettre en œuvre la stratégie de développement et dans le but d'accroître la fréquentation estivale.

## Un travail important s'est donc mis en place afin d'atteindre ses objectifs et a pu être constaté sur l'édition 2017 et sera poursuivie en 2018 :

- Développement de la charte graphique et des différents visuels...
- Acquisition de mobilier propre à l'évènement et apportant un aspect différenciant. Ces éléments visent à augmenter la visibilité, la scénographie et l'identité de l'évènement sur place.
- Développement de la programmation et des ateliers sur le lieu de l'évènement avec plusieurs nouveautés visibles sur l'édition 2017 : chapiteau, mini grande roue à pédales, jardin sonore, spectacles supplémentaires,...
- Renforcement des partenariats avec les communes voisines.

L'enveloppe financière sur 3 ans apportée par les financeurs : Europe, État, Région à hauteur de 80% et de l'Office de Tourisme Intercommunal à hauteur de 20% s'élève à plus de 100 000€ et viennent s'ajouter aux autres financements et soutien technique ou matériel apportés par la commune de St Jean St Nicolas et les fidèles autres partenaires (à retrouver sur [www.festivalechodesmots.fr](http://www.festivalechodesmots.fr)).

Enfin, le développement du festival devra continuer en conservant l'esprit qui anime cet évènement depuis 12 ans maintenant.

## En 2017, L'écho des mots en quelques chiffres :

- Plus de 5000 spectateurs dont 3600 entrées payantes (+20%)
- 20 compagnies et artistes invités
- 24 spectacles différents
- 39 représentations
- 6 balades contées avec des communes partenaires
- 80 bénévoles

## **13ème édition du 13 au 17 août 2018**

[www.festivalechodesmots.fr](http://www.festivalechodesmots.fr)

## **Cours et conférences de l'Université du Temps Libre par visioconférence**

L'association de l'UTL souhaite mettre en place ses cours et conférences sur les territoires. Le premier signataire de cette convention a été la commune de Saint Jean Saint Nicolas. L'idée est de combler un déficit, de créer un accès à la culture et au savoir, tout en partageant le plaisir de se retrouver. Il est question d'apporter localement une offre qui n'existe pas. Les cours sont accessibles à tous âges et niveaux d'études. Concernant les tarifs, la cotisation s'élève à 50€ par an, et permet de participer à toutes les activités de l'UTL. Le forfait spécial « cours distants » est de 40€ et permet de suivre par visioconférence aussi bien un cours, que l'ensemble des cours proposés.

Pour cette première année d'expérimentation, les cours magistraux choisis sont :

- le système solaire (lundi après-midi),
- l'environnement terrestre (lundi après-midi),
- la géologie (mardi après-midi),
- la géopolitique (jeudi matin).

En attendant l'ouverture de la bibliothèque, les projections se dérouleront au mille club et dans la salle de réunion de la Communauté de Communes à Pont du Fossé. Cette année, les cours devaient commencer en septembre. En raison d'un retard de l'opérateur Orange pour l'installation du matériel, les cours commenceront réellement en janvier, avec un rattrapage décalé. Il n'est donc pas trop tard pour s'inscrire !

[www.utlgap.org](http://www.utlgap.org) / [visio.utlgap@gmail.com](mailto:visio.utlgap@gmail.com) ou par téléphone au **06 50 64 88 99**



*Nouvelle charte graphique*



## Infos mairie

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Mardi : 08h00 à 12h00

Mercredi : 08h00 12h00 et de 13h30 17h00

Jeudi : 08h00 12h00

Vendredi : de 08h00 12h30 et de 13h30 17h00

### Adresse :

Pont du Fossé, 05260 Saint Jean Saint Nicolas

### Téléphone :

04 92 55 92 80

### E-mail :

mairie@st-jean-st-nicolas.fr

### Site internet :

www.pontdufosse.fr



Josiane ARNOUX, Daniel AUBERT, Edwige BELLUE, Stéphane BERNARD, Sophie BOUGEOT, Léa DURAND (PNE), Franck GONSOLIN (Maison Technique), Anne-Marie GUIROUARD-AIZEE, Monique JANIK, Bettina MECHIN, Rodolphe PAPET, Michel PRETTI, Marie Blanche RISPAUD, ont participé à la rédaction des différents articles de ce bulletin municipal (n°14-2016/2017).

Editeur : Mairie de Saint Jean Saint Nicolas

Rédacteur : Rodolphe PAPET

Directeur de publication : Josiane ARNOUX

Comité de direction : mairie de Saint Jean Saint Nicolas

Conception & impression :

Publication annuelle tirée à 600 exemplaires